

CP		Modification		
n°	nom	Type	Précisions	Effet
<b>CAP</b>	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	indexation	Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.  Pour les commissions paritaires indexées ce mois-ci, vérifier si vous avez des travailleurs concernés et appliquer l'index du secteur auquel ils sont rattachés.	01/05/2020
<b>102.02</b>	Carrières de petit granit et calcaire à tailler Provinces Liège et Namur	indexation	Indexation de <b>1,00%</b> : - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipe (pour équipes successives organisées régulièrement ou occasionnellement) - la prime horaire décalé	01/05/2020
<b>102.05</b>	Carrières de kaolin et sable exploitées à ciel ouvert Provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur	indexation	Indexation de <b>1,00%</b> : - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipe	01/05/2020
<b>102.09</b>	Carrières de calcaire non taillé et fours à chaux, carrières de dolomies et fours à dolomies	indexation	Indexation de <b>1,00%</b> : - des salaires minima et effectifs - des primes	01/05/2020
<b>111.01</b>	Transformation industrielle des métaux	frais de transport	Majoration de l'indemnité de mobilité à 0,1429 €/km	01/05/2020
<b>111.02</b>	Transformation artisanale des métaux	frais de transport	Majoration de l'indemnité de mobilité à 0,1429 €/km	01/05/2020
<b>112.00</b>	Entreprises de garage	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de mai.	01/05/2020
<b>113.00</b>	Industrie céramique	indexation	Indexation de <b>2,00%</b> : - des salaires horaires minima et effectifs - des salaires des ouvriers rémunérés à la pièce, par prime ou au rendement	01/05/2020
<b>124.00</b>	Construction	frais de transport	Majoration de l'indemnité de mobilité pour le chauffeur d'un véhicule de l'entreprise qui conduit d'autres ouvriers sur chantier à 0,1579 €/km	01/05/2020
<b>124.00</b>	Construction	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01/05/2020

CP		Modification		
n°	nom	Type	Précisions	Effet
126.00	Ameublement et industrie transformatrice du bois	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de mai.	01/05/2020
136.00	Transformation du papier et carton	info new's	Complément aux allocations de chômage temporaire de : 2,50 € pour chaque jour de chômage temporaire pour cause de force majeure Coronavirus à partir du 1er jour qui suit la 4e semaine consécutive de chômage.	rétroactif
140.01	Autobus et autocars	indexation	Indexation de <b>2,00%</b> : - des salaires horaires minima et effectifs <b>uniquement pour le personnel roulant - services réguliers spécialisés</b>	01/05/2020
140.01	Autobus et autocars	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de mai. Pour le personnel de garage	01/05/2020
142.01	Récupération de métaux	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de mai.	01/05/2020
144.00	Agriculture	info new's	Complément aux allocations de chômage temporaire de : 6,20 € pour chaque jour de chômage temporaire pour cause de force majeure Coronavirus. Le montant est forfaitaire et ne doit pas être proratisé pour les temps partiels	rétroactif
145.00	Horticulture (sauf parcs et jardins)	info new's	<b>Tous les sous secteurs de la CP 145 SAUF 145.04 :</b> Complément aux allocations de chômage temporaire de : 5,00 € pour chaque jour de chômage temporaire pour cause de force majeure Coronavirus. Le montant est forfaitaire et ne doit pas être proratisé pour les temps partiels.	rétroactif
145.03	Pépinières	frais de transport	Indexation au <u>01/01/2020</u> à de l'indemnité de mobilité 0,0565 €/km	rétroactif
145.04	Aménagement de parcs et jardins	frais de transport	Indexation au <u>01/01/2020</u> de l'indemnité de mobilité à 0,0565 €/km	rétroactif
149.01	Electriciens	frais de transport	Adaptation au 01/05/2020 du régime de l'indemnité de mobilité : majoration à 0,1569 €/km pour le chauffeur d'un véhicule de l'entreprise avec passagers et 0,1384 €/km pour les passagers ; nouvelle indemnité de 0,1453 €/km pour la chauffeur <u>seul</u> d'un véhicule de l'entreprise	01/05/2020

CP		Modification		
n°	nom	Type	Précisions	Effet
149.02	Carrosserie	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de mai.	01/05/2020
149.04	Commerce du métal	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de mai.	01/05/2020
200.00	CP auxiliaire pour employés	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de mai.	01/05/2020
203.00	Carrières de petit granit	augm. conv.	Augmentation conventionnelle de : <b>1,1 %</b> sur minima et effectifs au 01/01/2020	rétroactif
203.00	Carrières de petit granit	indexation	Indexation de <b>1,00%</b> : -des salaires minima et effectifs	01/05/2020
209.00	Fabrications métalliques - employés	info new's	Complément aux allocations de chômage temporaire de : - 6,04 € pour chaque jour de chômage temporaire pour cause de force majeure Coronavirus si Q/S < 1 - 12,07€ pour chaque jour de chômage temporaire pour cause de force majeure Coronavirus si Q/S = 1	rétroactif
220.00	Industrie alimentaire	info new's	Pour les employés engagés sous contrat de travail à partir de 07/2019 qui ont été occupés dans la même entreprise comme employé intérimaire dans les 24 mois qui précèdent la conclusion du contrat de travail : les jours d'occupation effective comme employé intérimaire dans les 24 mois qui précèdent immédiatement la conclusion du contrat de travail sont pris en compte pour déterminer : l'ancienneté barémique et par conséquent, la détermination du barème.	01/05/2020
222.00	Transformation du papier et carton	info new's	Complément aux allocations de chômage temporaire de 2,50 € pour chaque jour de chômage temporaire pour cause de force majeure Coronavirus à partir du 1er jour qui suit la 4e semaine consécutive de chômage.	rétroactif
225.02	Institutions de l'enseignement libre subventionné des communautés française et germanophone	info new's	Complément aux allocations de chômage temporaire de 10,00 € pour chaque jour de chômage économique pour cause de force majeure Coronavirus	rétroactif

CP		Modification		
n°	nom	Type	Précisions	Effet
307.00	Entreprises de courtage et agences d'assurances	indexation	Indexation de <b>2,00%</b> : - des salaires minima et effectifs	01/05/2020
317.00	Services de gardiennage et/ou de surveillance	info new's	Complément aux allocations de chômage temporaire de : <b>-5,62 €</b> pour chaque jour de chômage temporaire pour cause de force majeure Coronavirus à concurrence de maximum 90 jours sur l'année (toute forme de chômage confondue) pour les ouvriers et les employés.	rétroactif
322.01	Titres-services	aug. conv. et index.	<b>Augmentation conventionnelle de : 0,8 %</b> sur minima et effectifs au 01/01/2020  <b>Indexation de 2.00% au 01/05/2020 :</b> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité de temps de déplacement	rétroactif
322.01	Titres-services	frais transport	Indexation des interventions transport domicile-travail au 01/05/2020	01/05/2020
326.00	Gaz & électricité	Indexation	Indexation de <b>0,2326 %</b> : - des salaires minima précédents.	01/05/2020
330.03 (330.57 )	Prothèse dentaire	indexation	Indexation de <b>2,00 %</b> : - des salaires minima et effectifs	01/05/2020
340.00	Technologies orthopédiques	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de mai.	01/05/2020
341.00	Intermédiation en services bancaires et d'investissement	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de mai.	01/05/2020